



EPERNAY DANS LA GRANDE GUERRE :

De l'engrenage à l'occupation

∞ 13 ans à 15 ans ∞

Archives municipales d'Epernay

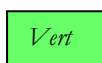
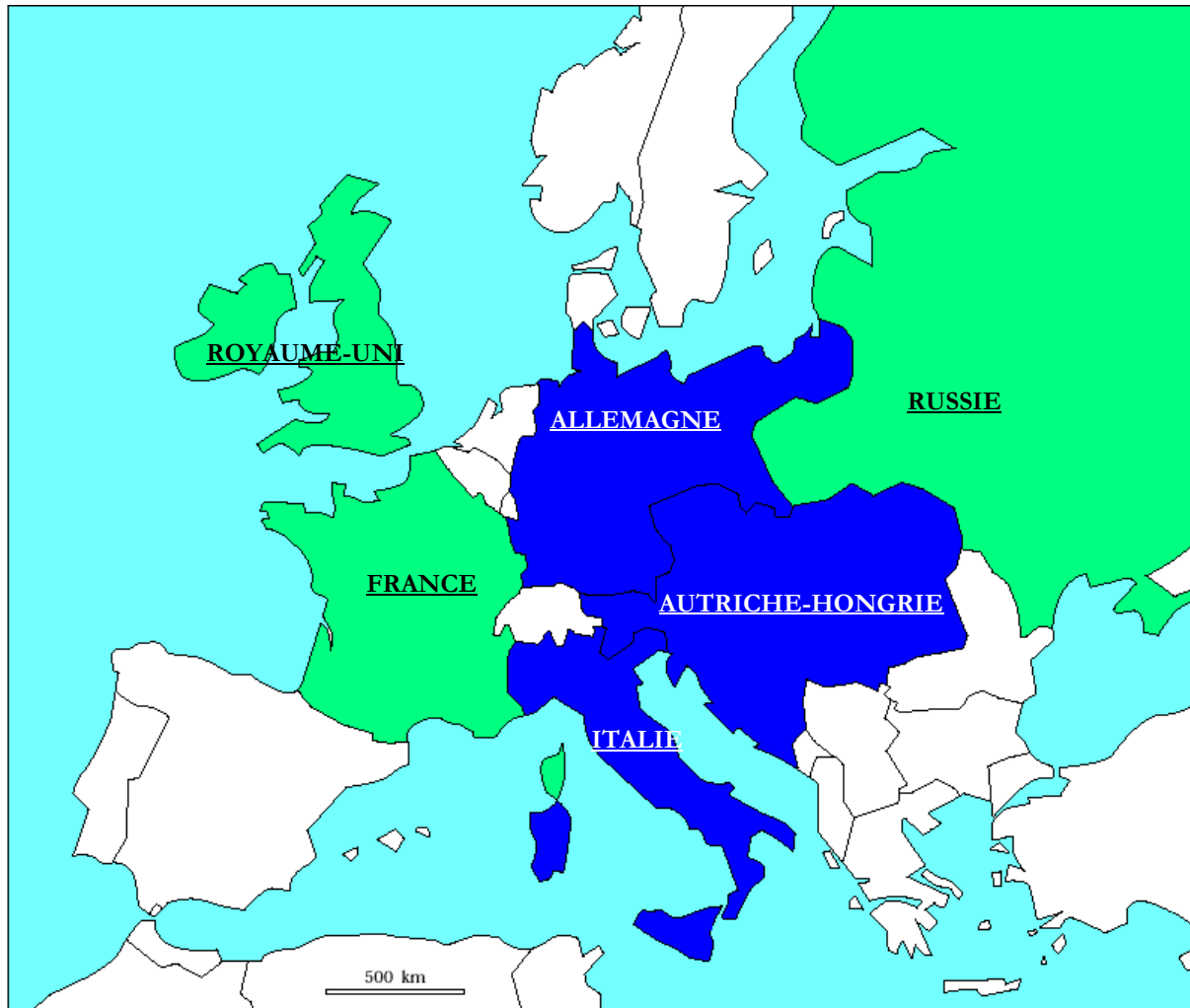
∞ *Livret Professeur* ∞

Directrice : Mme LAKOMY

Professeur-animateur : M. de GOSTOWSKI

LA GRANDE GUERRE ÉCLATE : UN ENGRENAGE D'ALLIANCES

1 – Complétez la légende et coloriez la carte ci-dessous :



Triple Entente (**placez** le nom des pays sur la carte)



Triple Alliance (**placez** le nom des pays sur la carte)

2 - Comment se nomment des alliances comme la Triple Entente et la Triple Alliance ? **Entourez** la bonne réponse.

Alliance économique

Alliance défensive

Alliance diplomatique

Alliance commerciale

3 - Que revendiquent...

... la Serbie ?	La Serbie est un royaume slave indépendant qui souhaite <u>réunir tous les Slaves du Sud dans un même Etat</u> : la Yougoslavie. Ces peuples ont été annexés à <u>l'Autriche-Hongrie</u> en <u>1908</u> .
... la France ?	La France réclame <u>l'Alsace-Lorraine</u> à l'Allemagne qui a été annexée lors de la défaite française de 1870.
... l'Italie ?	Chacune des alliances promet à l'Italie certains territoires occupés par <u>l'Autriche-Hongrie</u> : le Trentin, l'Istrie et la Dalmatie. On parle des terres irrédentes.

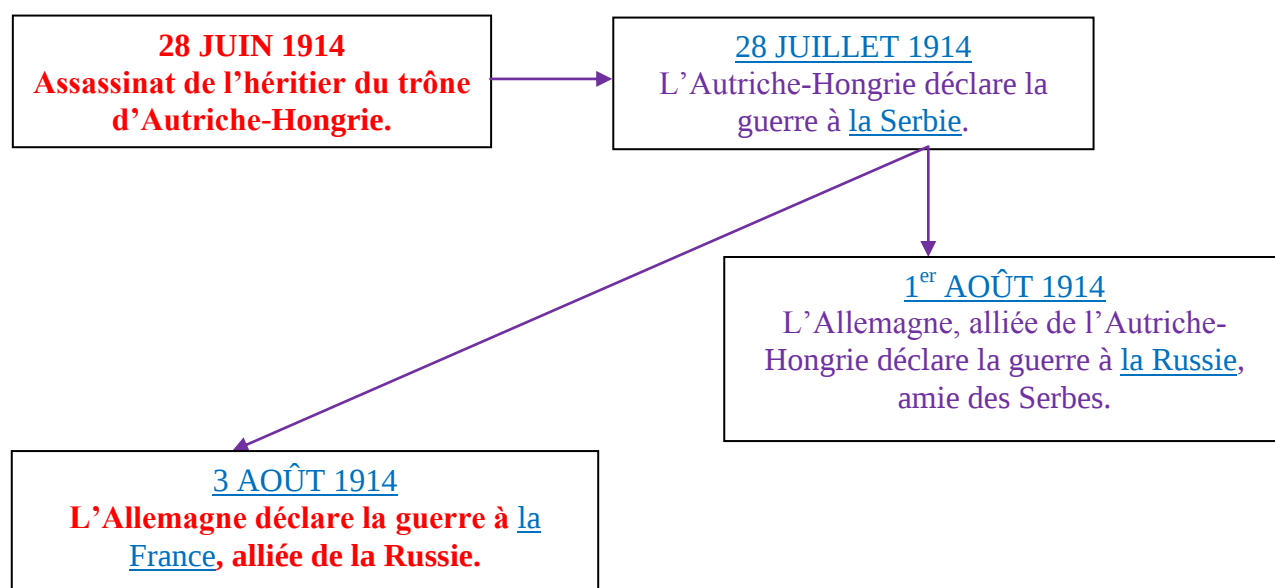
4 - Quel Etat **soutient** cette revendication Serbe ? Pourquoi ?

- ☒ La Russie.
 ☐ L'Autriche-Hongrie.
 ☐ Les Etats-Unis.

5 - Quel Etat est considéré comme **responsable de cet évènement** ? Quelle sanction va-t-il subir ?

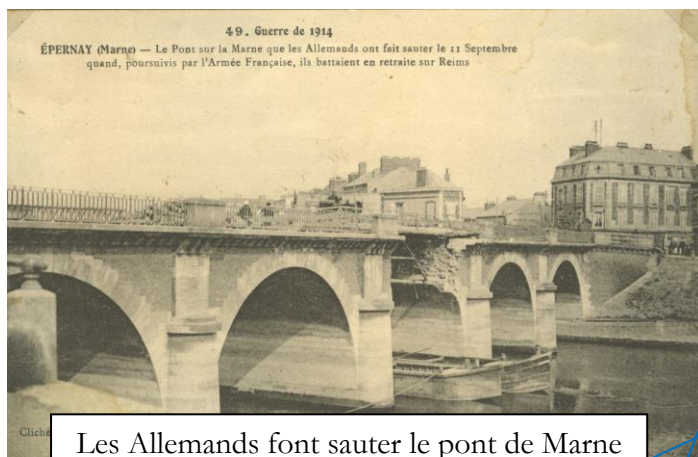
- ☐ Le Royaume-Uni car il n'envoie pas de représentants pour l'enterrement. Le 28 Juillet, l'Autriche-Hongrie lui déclare la guerre.
 ☐ La France car elle en profite pour reprendre possession de l'Alsace-Lorraine. L'Autriche-Hongrie lui déclare la guerre le 28 Juillet 1914.
 ☒ La Serbie car l'assassin était un étudiant serbe. L'Autriche-Hongrie lui déclare la guerre le 28 Juillet 1914.

6 – Comment cet évènement local va amener l'entrée en guerre de la France ? **Complétez.**

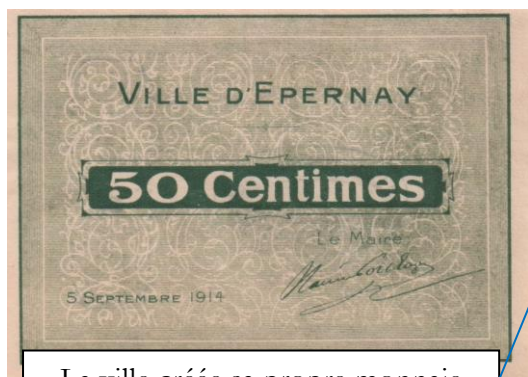


CHRONOLOGIE

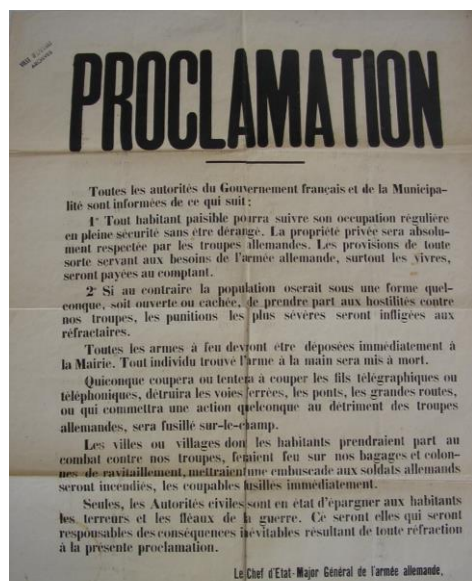
Reliez les bons événements aux bonnes dates :



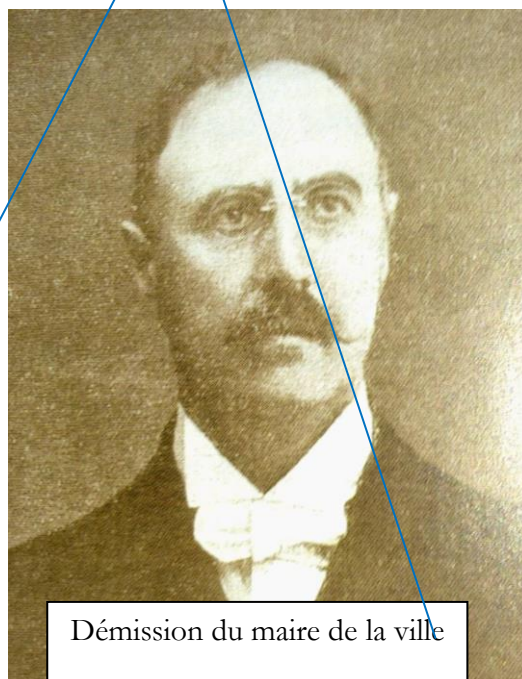
Les Allemands font sauter le pont de Marne
(Archives municipales d'Epernay, NC)



La ville crée sa propre monnaie
(Archives municipales d'Epernay, 4H34)



La ville est occupée par les Allemands
(Archives municipales d'Epernay, 4H35)

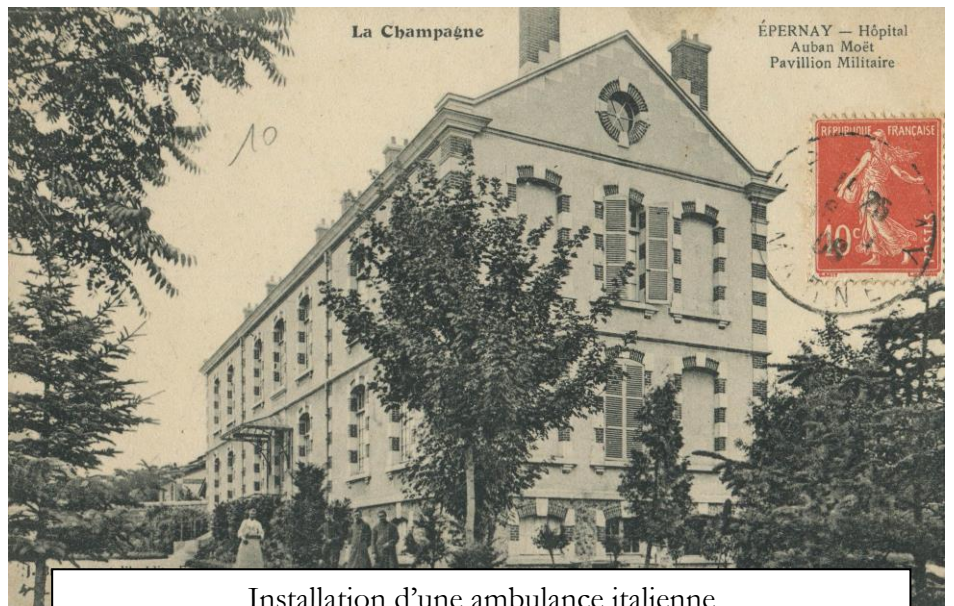


2 Septembre 1914

10 Septembre 1914

12 Février 1918

4-11 Septembre 1914



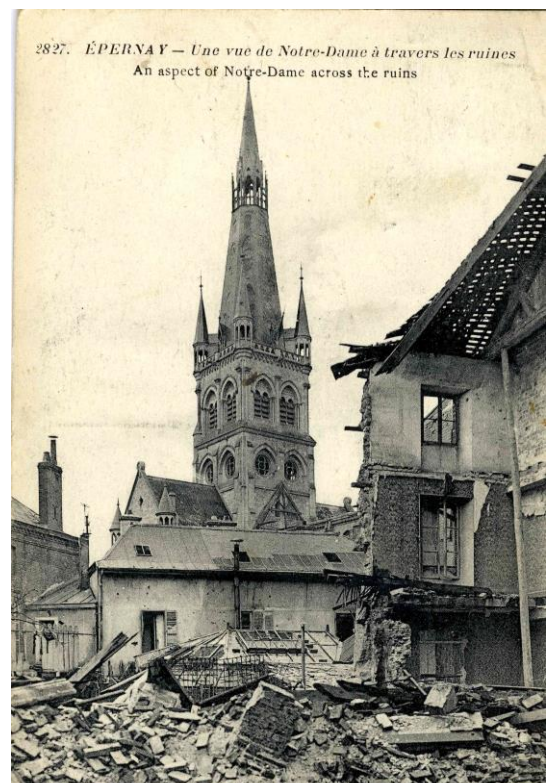
Installation d'une ambulance italienne
à l'hôpital pour palier le manque de médecins
(Archives municipales d'Epernay, NC)

8 Février 1920 ●

9 Juin 1918 ●

18 Juillet 1918 ●

Epernay reçoit la croix de guerre



La mairie transfère ses activités à l'hôpital
pour se protéger des bombardements
(Archives municipales d'Epernay, NC)



LES HOMMES S'EN VONT EN GUERRE

1 - Comment nomme-t-on l'ordre de **réquisition des hommes en âge de combattre** ?

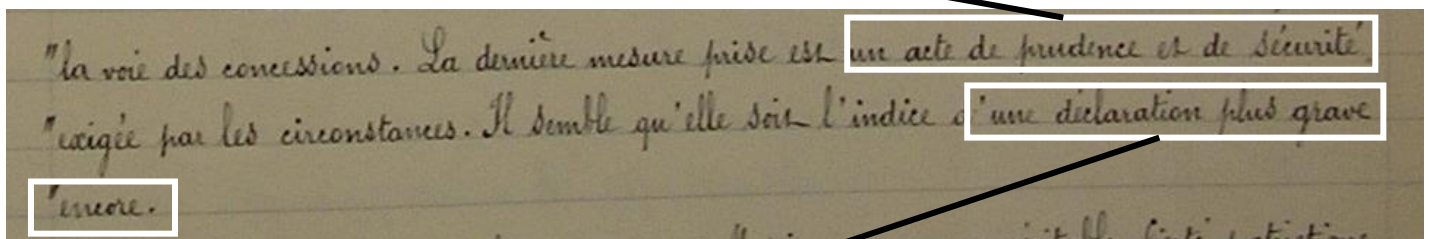
- La mobilisation est votée le 2 Août 1914 par l'Assemblée Nationale. □ L'enrôlement est voté le 2 Août 1914 par l'Assemblée Nationale. □ Le recensement est voté le 2 Août 1914 par l'Assemblée Nationale.

2 - D'après le discours de Maurice POL-ROGER, maire d'Epernay, au Conseil Municipal, **cette annonce était-elle une surprise** ? Pourquoi ?

Cet ordre était attendu et ne surprend personne car la voie diplomatique a échoué (« s'avancer davantage dans la voie des concessions »).

3 - Dans ce même discours, comment comprenez-vous les passages encadrés ?

Selon vous, que **craint la France** avec cette décision ? Qui est montré comme **l'agresseur** ?
La France craint une agression par l'Allemagne. Elle décide donc de prendre les devants en mobilisant ses hommes pour être prête à se défendre. L'Allemagne est donc montrée comme l'agresseur.



En vous aidant des deux premiers panneaux, **quelle « déclaration plus grave encore » pourrait être annoncée** ? A quelle date ?

La mobilisation annonce une déclaration de guerre. Dès le lendemain, le 3 Août 1914, l'Allemagne déclare en effet la guerre à la France. Le premier conflit mondial commence.

4 -D'après Maurice POL-ROGER, quel est l'**état d'esprit des Sparnaciens** à l'annonce de cette décision ?

- Une totale indifférence car la guerre ne sera pas longue. □ Une grande angoisse. Ils ont peur de quitter leur famille. ■ Une grande sérénité. Ils sont investis de leur devoir envers la Nation.

L'OCCUPATION ALLEMANDE

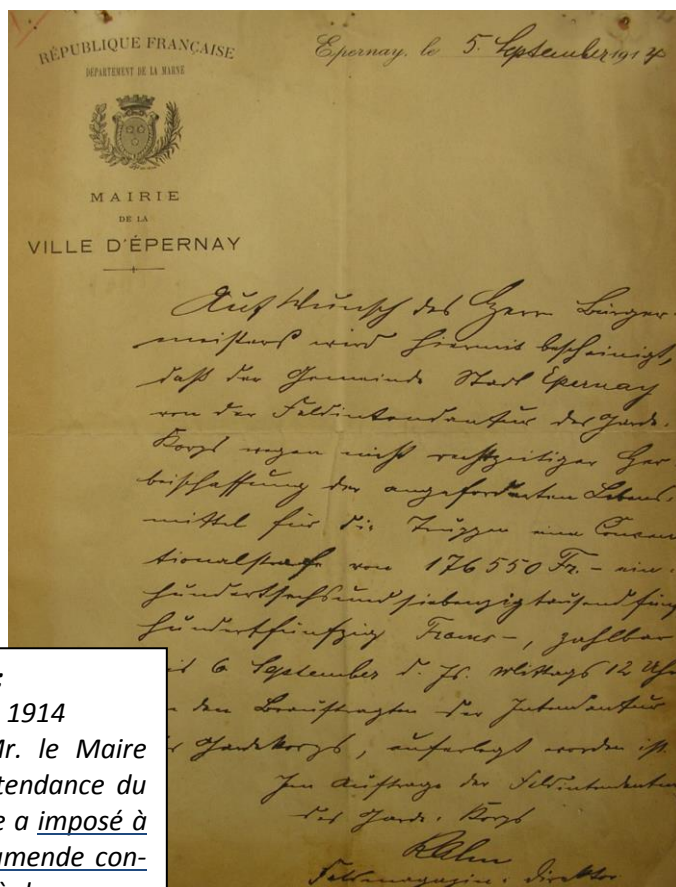
1 – En vous aidant des indications du panneau, **soulignez en rouge** dans la traduction du document ci-contre la première exigence de l'occupant à son arrivée dans la ville ?

2 – La ville d'Eprenay est-elle parvenue à répondre aux exigences de l'Occupant ? **Soulignez en bleu** dans le même document.

La ville d'Eprenay est parvenue à répondre aux exigences de l'occupant en presque totalité (lard insuffisant) mais en ayant demandé un délai supplémentaire. Les officiers décident de sanctionner la ville en demandant le versement le lendemain d'une amende de guerre de 176 550 frs (soit 588 000 euros 2013 selon le convertisseur INSEE).

3 - **Que fera**, dans les jours qui suivent, **l'armée allemande** avec cette amende de guerre ? Pour quel **motif** réel ? Aidez-vous du panneau et d'un document dans la vitrine.

L'armée allemande restituera la totalité de l'amende à la ville. Le motif officiel est le bon traitement apporté aux soldats allemands dans les hôpitaux sparnaciens durant l'occupation.



Traduction :

Eprenay, le 5 septembre 1914

Sur la demande de Mr. le Maire nous certifions que l'intendance du corps de la garde royale a imposé à la ville d'Eprenay une amende conventionnelle s'élevant à la somme de 176 550 frs payable le 6 septembre à compter de midi, pour n'avoir pas livré à temps les vivres nécessaires à la troupe.

Au nom de l'intendance de la garde royale

Signé Kahn

Amende de guerre infligée à la ville d'Eprenay, Archives municipales d'Eprenay, 4H36

4 – Dans les deux documents de la page suivante (visibles dans les vitrines), **soulignez les explications** données à la restitution de l'amende de guerre par l'armée allemande.

5 – **Cochez** le document qui donne la véritable version (aidez-vous du panneau).

6 – **Qu'interdit la Proclamation** du Chef d'Etat-Major Général de l'armée allemande von MOLTKE ?

☐ L'armée allemande interdit aux Sparnaciens de parler aux soldats.

☐ L'armée allemande interdit aux Sparnaciens de parler en Français.

☒ L'armée allemande interdit aux Sparnaciens de résister contre l'occupation de la ville.

Monsieur le Maire,

J'ai par le même courrier l'honneur d'écrire à M. le Docteur Véron, pour lui demander de vouloir bien me donner les renseignements qu'il estimera convenable sur le récit suivant que, faisant pour l'éditeur Beauchesne un livre d'anecdotes exactes et soigneusement vérifiées sur la guerre actuelle, j'ai relevé dans le MATIN du 20-10-14.

"En descendant vers Sézanne et la Fère-Champenoise, les troupes allemandes s'arrêtèrent, on se le rappelle, à Epernay. Elles y burent plus de 50 000 bouteilles de champagne et exigèrent une contribution de guerre de 175 000 fr., que le maire dut réunir en trois heures. Or, après la bataille de la Marne, au cours de la retraite des troupes prussiennes, un prince de l'empire fut grièvement blessé. On le dirigea aussitôt sur Epernay, que gardaient encore quelques troupes allemandes. Mais là, point de chirurgiens allemands. Cependant le prince continuait à souffrir, et son état s'aggravait. Alors l'état-major chercha un chirurgien parmi les Français qui étaient restés dans la ville. Tout le monde désigna le docteur Véron, bien connu pour sa science et son dévouement. L'état-major lui fit observer qu'il s'agissait d'une question d'humanité et promit qu'il serait "princièrément" récompensé. Le praticien pouvait du reste fixer lui-même ses honoraires. C'est ce que fit le Docteur Véron, qui exigea 175 000 fr. pour prix de son intervention. Le soir même, un trésorier de l'armée allemande remettait au maire, en pièces d'or frappées à l'effigie de Guillaume II, la somme demandée."

Lettre d'un journaliste au maire d'Epernay
au sujet du Dr. VERRON
Archives municipales d'Epernay, 4H36

Lettre de l'armée allemande au maire d'Epernay
Archives municipales d'Epernay, 4H36

Corps de Garde
Commandant
Général

Alembert, le 9 Septembre 1914



Sur que la ville d'Epernay a donné
tous les soins nécessaires aux
soldats blessés allemands et en
attendant qu'elle le fera entai-
nement aussi dans l'avenir, on
restitue à la commune la som-
me de 176.550 pour l'approvisi-
onnement qui n'a pas été livré.

Le Général Commandant
signé/ Baron de Stettenberg.

Reçu
La somme ci-dessus désignée est à
rembourser à la commune d'Epernay,
et il faut remettre, dans ce but, à M^{rs}
les Secrétaires Lépke et Sternick,
le montant de cent (milles) soixante
cinq milles cinq cents cinquante
francs.

signé/ Rau.
signé/ Sternick.

Reçu la somme de 176.550 francs.

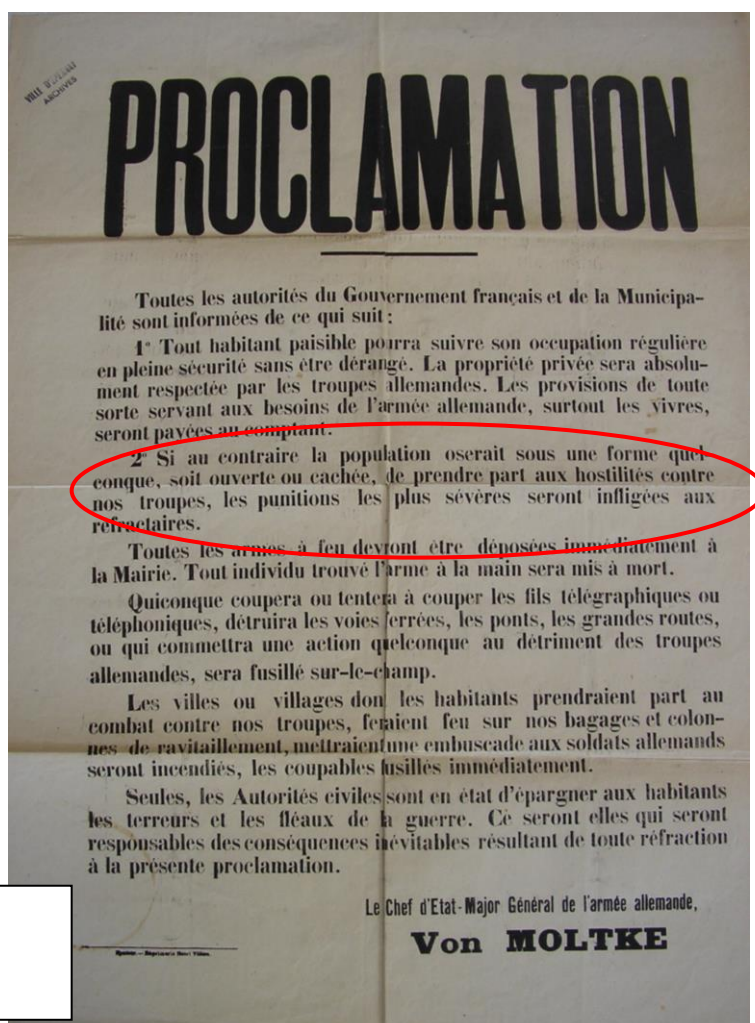
signé/ Sternick,
Secrétaire.

A Monsieur
le Maire à Epernay

7 – **Complétez** le tableau ci-dessous :

Actes de résistance des Sparnaciens (frise chronologique)	De véritables actes de résistance ? (annexes n°1, 2, 3 et 4)
Départ d'incendie considéré par les troupes allemandes comme criminel (4 Septembre 1914).	Seule action possible de résistance.
Un soldat allemand blessé par balle (5 Septembre 1914).	Le soldat allemand aurait été blessé par un zouave (soldat Français des colonies) de passage à Epernay.
Remplacement du drapeau allemand sur la gare par un drapeau français (8 Septembre 1914).	Aucun drapeau allemand n'a jamais été placé sur la gare. Il ne peut donc pas avoir été enlevé.
Espionnage sur les troupes allemandes par un Sparnacien (10 Septembre 1914)	Le Sparnacien accusé d'espionnage a simplement été trop curieux. Il a regardé de manière trop attentive par sa fenêtre une voiture allemande.

8 – **Entourez** sur l'affiche de Proclamation du général von MOLTKE ci-contre ce que risque la population en cas de résistance là à l'occupant.



Proclamation du Chef d'Etat-Major
allemand von MOLTKE
Archives municipales d'Epernay, 4H35